

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 26 janvier 2007

En exercice : ...35
Présents :33
Titulaires :28
Suppléants :5
Pouvoirs :5
Absents :2

Convocation adressée à chaque délégué et suppléant le 16 janvier 2007 pour la session ordinaire du vendredi 26 janvier 2007.

L'an deux mil sept, le vendredi 26 janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la Salle Polyvalente de Servance, sous la Présidence de M. CUYNET Daniel, Président.

Etaient Présents:

- Monsieur CUYNET Daniel, Président, MM. DAGUE Alain, LINDER Paul, Vice-présidents, Mr BEURIER Patrice, Mme LAMBOLEY Marie-Louise, MM. SEGUIN Michel, Mrs CARDOT Maurice, MM. CLAUDEL Hubert, BRULTEY Roger, Mmes GRANDGIRARD Janine, DAVIOT Rose-Marie, VALDENNAIRE Sylviane MM. CHATELOT Henri, PINOT Régis, Mmes MAIROT Marie-Ange, POULMAR Gilberte, MM. TACHET Jean-Claude, TOILLON Gérard, BERTRAND Yves, LANDRY-CHAPITEY Maurice, GILLET Denis, Mme GATSCHINE – HENNEQUIN Marie, MM. BRESSON Michel, SAINTIGNY Henri, SARRE Vincent, PERNOT Jean, LALLOZ Jacques, NOEL Rémy

Absents représentés par délégués suppléants :

- Mme JEANBLANC Odile qui donne pouvoir à M. COLNEY Daniel
- M. GUERRE Christian qui donne pouvoir à M. TOURDOT Roger
- Mme FRESLIER Marie-Claire qui donne pouvoir à M. DROVIN René
- M. GRANDMOUGIN Jean-Pierre qui donne pouvoir à M. LASSUS Marcel
- M. MOUGENOT Bernard qui donne pouvoir à M. VERNIER Jean-Louis

Absents :

- M. GROSJEAN Stéphane, M. HENNEQUIN Michel

Madame GATSCHINE-HENNEQUIN Marie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

SPANC : REDEVANCE DES USAGERS

Suite à la délibération du 13 octobre 2006 relative à la mise en place du SPANC à partir du 1er janvier 2007, il convient à présent de fixer le tarif des redevances pour les usagers pour l'année 2007. Sur la base de simulations budgétaires et en tenant compte des subventions de l'agence de l'eau et du démarrage progressif du service durant les trois premières années, M. le Président propose le tarif suivant :

- 90 € pour le contrôle de conception
- 30 € pour le contrôle de bonne implantation
- 61 € pour le contrôle de l'existant

Le conseil communautaire décide d'approuver ces tarifs.

ESPACE PUBLIC NUMERIQUE : CREATION REGIE DE RECETTES ET PARTICIPATION DES USAGERS

L'Espace Public Numérique de la CCHVO se met en place. Il convient à présent de créer la régie de recettes pour l'encaissement des paiements et de déterminer la participation des usagers. L'Espace Public Numérique fonctionnera à partir du 6 février 2007, dans les locaux mis à disposition par la commune de Melisey. M. le Président propose de fixer le tarif de 20 € pour un cycle de formation de 12 heures. Ce tarif

a été fixé pour permettre aux personnes aux revenus modestes qui n'ont pas forcément d'équipement à leur domicile d'avoir accès aux formations. Cependant, la gratuité n'est pas non plus la solution la plus enviable donc cette somme semble un bon compromis. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la création de la régie de recettes, la participation de 20 € par personne pour 12 heures et mandate le Président pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

ACTE CONSTITUTIF D'UNE REGIE DE RECETTES

Cette délibération prend acte de la création de la régie de recettes située à la CCHVO. Elle fonctionnera à compter du 6 février 2007. Le régisseur et le mandataire suppléants seront désignés par le Président par arrêté. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité cet acte constitutif.

ESPACE PUBLIC NUMERIQUE : CONVENTION AVEC LA M.L.E.

L'animation de l'Espace Public Numérique a été confiée à la Mission Locale pour l'Emploi de Lure-Luxeuil. Une animatrice qualifiée viendra assurer les cours dispensés aux usagers. Cependant, il y a lieu de signer une convention qui expose les modalités d'intervention de la structure. Le conseil communautaire autorise M. Le Président de signer la convention avec la MLE.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYTEVOM

Le Président expose que le comité syndical du SYTEVOM a adopté le 28 novembre 2006 la modification de l'article 4 de ses statuts à savoir. Le siège du syndicat est ainsi transféré sur le centre de valorisation des déchets à Noidans-le-Ferroux. Il convient maintenant à chaque membre du syndicat d'en faire autant. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la modification des statuts du SYTEVOM.

GYMNASE DE ST-BARTHELEMY : NATURE DES TRAVAUX SUITE A A.P.S.

Dans le cadre du PGD (Axe 1 : améliorer le cadre de vie des habitants et faciliter l'accueil de nouvelles populations), une étude globale sur les besoins sportifs et la création ou l'adaptation d'un équipement sportif structurant a été menée. Suite aux différentes réunions de commission et à l'avant-projet sommaire de M.GONZALES, deux options ont été retenues :

- L'une ne prenant en compte que la réhabilitation de la structure existante
- L'autre proposant outre une réhabilitation, l'extension du gymnase

Le Président expose qu'il y a lieu de choisir entre les deux options. Le conseil communautaire après en avoir délibéré à :

- Option réhabilitation de l'existant : 20 voix
- Option réhabilitation + extension : 12 voix
- Blanc : 1 voix

Décide au vu du résultat du vote de retenir l'option : Réhabilitation de l'existant.

INSTITUTION DE LA TAXE DE SEJOUR

La taxe de séjour est une taxe destinée à développer les recettes liées au tourisme. L'affectation de la Taxe de Séjour est en effet entièrement destinée à des actions de développement touristique. L'institution de la taxe permettra de ne pas faire reposer le financement de ces actions que sur la population locale. La délibération du jour a pour but de montrer la détermination du conseil communautaire à instituer la taxe de séjour. S'en suivra une phase de concertation avec les logeurs pour les modalités de mise en place de la taxe. Une deuxième délibération validera ensuite les différentes caractéristiques de la charte. Le conseil communautaire adopte à l'unanimité le principe de l'institution de la taxe de séjour.

QUESTIONS DIVERSES

Contrat APPUI + : Il convient dès à présent de lancer la première phase de la préparation à la signature du contrat : la phase de diagnostic. Les membres du bureau adoptent la méthode proposée à savoir : la mise à jour succincte du diagnostic de 2004 avec les données les plus récentes, un entretien individuel avec chaque maire et une réunion de synthèse et enfin une reprise des conclusions du PGD 2004 et bilan des actions entreprises depuis 2004.

Si l'on veut dès cette année lancer des actions inscrites au contrat APPUI+, il est indispensable de signer ce contrat au plus tard en septembre afin de se laisser un délai suffisant pour travailler ensuite.

Cartes Communales: La période de consultation des bureaux d'études est terminée. Deux bureaux d'étude ont fait une offre précise, trois ont décliné notre proposition et le dernier n'a pas répondu. Une réunion est prévue mercredi 31 janvier avec les maires afin de choisir le prestataire.

Compte-rendu de la visite de la MARPA de Combeaufontaine: M.PAHIN effectue le compte-rendu de la visite de la MARPA de Combeaufontaine qui s'est déroulée le vendredi 5 janvier. Il présente les grandes caractéristiques d'une telle structure mais aussi le coût d'investissement et de fonctionnement et les financements potentiels. Le compte-rendu complet a été distribué à tous les conseillers communautaires.

Réunion avec les représentants du comité départemental du cyclotourisme: Ils ont souhaité nous rencontrer pour nous faire part de leur projet d'implanter une base d'activités VTT sur notre territoire. Le président les a informés que travailler à l'échelle des trois communautés de communes des Vosges Saônoises pourrait être intéressant. Ils vont prendre contact avec la CC des Mille Etangs et la CC Rahin et Chérimont et proposer une réunion commune si le projet les intéresse.

Questionnaire Plan Paysage: Ce questionnaire entre dans la phase diagnostic du bureau ECOSCOP. Il a pour objectif de permettre aux habitants d'exprimer leur ressenti sur le paysage et le cadre de vie au quotidien. Il est accompagné d'un courrier expliquant la démarche aux habitants. Le questionnaire a été remis en mairie pour distribution. Il sera ensuite dépouillé par la Maison de la Nature avant intégration au diagnostic d'Ecoscop.

Site Internet: La société TOROP qui va mettre en place le Site Internet de la CCHVO a fourni plusieurs maquettes. Le groupe de travail SIG validera très prochainement la maquette finale avant le début de la mise en ligne.

Prochain conseil communautaire prévu à MELISEY.

Vu le Président, D. CUYNET